

Déclaration de Paris

Sur le patrimoine comme moteur du développement

Adoptée à Paris, siège de l'UNESCO, le jeudi 1^{er} décembre 2011

Préambule

Les 1 150 participants de 106 pays réunis à Paris, au siège de l'UNESCO à l'invitation d'ICOMOS France du 28 novembre au 1^{er} décembre 2011 à l'occasion de la 17^{ème} Assemblée générale du Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS) adoptent cette Déclaration de principes et recommandations sur les relations entre le patrimoine et le développement envisagées comme un atout pour la préservation du patrimoine, la diffusion des valeurs qu'il renferme et le développement culturel, social et économique des populations. Ces Déclaration et recommandations sont adressées aux acteurs de la conservation du patrimoine, du développement et du tourisme, en particulier aux Etats, pouvoir locaux, institutions internationales, Agences des Nations Unies et l'UNESCO en particulier, ainsi qu'aux associations de la société civile concernées.

Cette Déclaration s'inscrit dans une série d'initiatives et d'actions entreprises depuis plusieurs années par l'ICOMOS pour promouvoir un développement qui intègre dans son processus le patrimoine culturel matériel et immatériel comme composante indispensable de sa durabilité et de sa dimension humaine. Nous pouvons mentionner en particulier le colloque de l'ICOMOS de Moscou et Souzdal en Russie (1978) sur le thème des « Monuments, de l'histoire et de la culture dans les sociétés contemporaines » dont un sous thème s'intitulait « les monuments historiques comme support du développement économique et social », ce qui montre qu'il y a déjà 33 ans notre organisation a commencé à réfléchir sur les relations entre le patrimoine et le développement. Le symposium scientifique « Pas de futur sans passé » organisé à l'occasion de la VI^{ème} assemblée générale de l'ICOMOS, en Italie et le symposium scientifique « Du bon usage du patrimoine dans le développement » organisé au Mexique en 1999 prolongeaient la réflexion sur le sujet. Les travaux et déclarations de Nara (1997), Xi'an (2005), et Québec (2008) ont contribué à nourrir le concept d' « authenticité », de « contexte » et d' « esprit du lieu » du Patrimoine. Une démarche importante a été le travail de l'ICOMOS pour l'élaboration de Chartes qui sont devenues des références internationales en particulier pour l'UNESCO et ses Etats membres. Il convient de mentionner : la Charte internationale de l'ICOMOS sur le tourisme culturel élaborée en 1977 et actualisée en 1999 ; la Charte de l'ICOMOS sur les itinéraires culturels adoptée par l'ICOMOS en 2008 et la Charte de l'ICOMOS sur l'interprétation et la présentation des sites culturels patrimoniaux également adoptée en 2008.

Pourquoi ce thème?

Les impacts que la mondialisation fait porter sur les sociétés se mesurent en termes d'érosion de leurs valeurs, identités et diversités culturelles, et leur patrimoine, matériel et immatériel, au sens le plus large. C'est donc sur le rapport entre développement et patrimoine qu'il faut s'interroger.

On notera la convergence de préoccupation avec le thème que l'UNESCO a choisi pour la célébration du 40^{ème} anniversaire de la Convention du Patrimoine Mondial à Kyoto en 2012 consacré au « patrimoine mondial et développement durable, le rôle des populations locales ».

L'objectif visé ici consiste d'abord à mesurer les effets de la mondialisation sur le patrimoine et les populations ;

Puis à identifier les actions nécessaires non seulement à la protection du patrimoine, mais aussi à son utilisation, sa mise en valeur, sa valorisation économique, sociale, culturelle, au profit des populations locales et des visiteurs ;

Et enfin à évaluer les capacités du patrimoine et les valeurs qu'il porte, à inspirer, construire, les sociétés de demain, enrayant les effets négatifs de la globalisation.

Relever le défi

Face aux menaces de dégradation et de destruction que font peser différents aspects du développement sur le patrimoine et les valeurs qu'il contient, il faut relever le défi de préserver cet élément fragile et indispensable, de caractère non renouvelable, pour le bénéfice des générations présentes et futures.

Il est désormais largement admis qu'un patrimoine dont la valeur identitaire et de mémoire historique, culturelle et sociale est préservé à travers son authenticité, son intégrité, son « esprit du lieu », constitue une composante indispensable du processus de développement.

Le défi d'intégrer le patrimoine et de lui donner une fonction dans le cadre d'un développement durable fera la démonstration qu'il est un facteur de cohésion sociale, de bien être, de créativité et d'attractivité économique et aussi de compréhension entre les peuples.

C'est à la lumière de plus de 150 communications et des débats qu'elles ont inspiré, que les participants ont pu mesurer combien le patrimoine au sens mémoriel le plus large, peut apporter de nombreuses et riches contributions, et des orientations larges et constructives, répondant aux préoccupations ainsi exprimées. Elles se trouvent rassemblées dans les principes et recommandations que l'Assemblée Générale souhaite, sous le nom de Déclaration de Paris, porter à la connaissance des Etats, et à travers eux, de la Communauté Internationale.

La Culture, quatrième pilier du développement durable

Le Sommet mondial de Johannesburg sur le développement durable (2002) a reconnu la diversité culturelle comme le quatrième pilier de la durabilité du développement avec l'économie, le social et l'environnement. Par ailleurs, la définition que donne la déclaration de l'UNESCO sur la Diversité Culturelle (2001) du développement à son article 3 correspond bien au rôle que nous souhaitons accorder au patrimoine compris au sens le plus large, dans le processus de développement : « le développement, entendu non seulement en termes de croissance économique, mais aussi comme moyen d'accéder à une existence intellectuelle, affective, morale et spirituelle satisfaisante ».

La Résolution 65/166 « Culture et développement » adoptée par la Conférence générale des Nations Unies en décembre 2010 sur proposition de la Directrice générale de l'UNESCO a encore renforcé cette prise de conscience du rôle éminent que joue la culture dans le développement en considérant « ...que la culture (dont le patrimoine fait partie), composante du développement humain, est un moyen d'assurer la croissance économique et l'appropriation des processus de développement... ».

Déclaration du Symposium

Les participants de la XVII^{ème} Assemblée générale adressent la présente Déclaration aux organisations intergouvernementales, aux autorités nationales et locales ainsi qu'à toutes les institutions et à tous les spécialistes et recommandent les actions suivantes :

1 - Patrimoine et développement territorial

Contenir, repartir le développement urbain

- Conserver les quartiers anciens, encourager leur réhabilitation;
- Diriger et orienter les opérations de réhabilitation, de densification, en cohérence et en harmonie d'échelle parcellaire, viaires, de volume et d'altimétrie avec les caractéristiques des développements urbains successifs; reconquérir les friches urbaines et périphériques, afin de recréer des quartiers de villes plurifonctionnelles et paysagers; restaurer les notions de limites urbaines;
- Encourager les développements territoriaux équilibrés afin d'en répartir harmonieusement les activités, y compris éducatives, culturelles, touristiques et de loisirs.

Revitaliser bourgs et économies locales

- Encourager la conservation sélective et la réutilisation des patrimoines bâtis des bourgs et des villages ruraux, afin d'en favoriser la revitalisation socio-économique; densifier les cœurs d'agglomération pour contenir la dispersion anarchique des constructions;
- Encourager le maintien des activités artisanales et agricoles traditionnelles afin de conserver les savoir-faire et assurer la stabilité des populations locales;
- Conserver et remettre en service les patrimoines énergétiques durables de proximité et en développer les implantations, dans un objectif de sécurité et d'économie.

Economiser l'espace

- Économiser l'espace non bâti, qui n'est pas renouvelable; conserver les paysages ruraux, leur organisation agraire, forestière, et leurs échelles; conserver le patrimoine végétal et aquatique, autochtone, protéger le patrimoine géologique, archéologique, les nappes souterraines et les écosystèmes;
- Conserver les modes de communication d'échelle régionale et locale (patrimoine ferroviaire, routes, voies d'eau navigables), pour le transport des personnes, des marchandises, et les dessertes locales; favoriser les modes de transport alternatifs;
- Conserver le patrimoine rural, en assurer la réutilisation dans la cohérence de ses dispositions fonctionnelles; limiter strictement le mitage et conditionner le droit à construire au respect des paysages et des modèles traditionnels d'implantation et de regroupement.

2 – Le retour a l'art de bâtir

Conserver

- Conserver les patrimoines bâtis, qu'ils soient urbains ou ruraux, prestigieux ou vernaculaires à condition qu'ils soient de qualité, dans toutes les richesses de leurs matériaux, leurs dispositions constructives, architecturales, et fonctionnelles les plus originales, et d'insertion dans leurs milieu physique et socioculturel;

- Adapter l'usage et la fonction nouvelle au patrimoine, davantage que l'inverse, et savoir réviser les prétentions des utilisateurs du patrimoine en matière de confort moderne;
- Rappeler que : « *Le Patrimoine architectural et paysager est une exception culturelle, et déroge à ce titre à l'application de normes et réglementations qui ne lui sont pas adaptées. Un moratoire doit être institué sans délai afin d'engager les travaux d'experts et de spécialistes, jusqu'à ce qu'ils débouchent sur des réponses spécifiques et appropriées, et que dans ce délai, les mesures transitoires soient adoptées* ». (ICOMOS - Paris novembre 2000);
- Restaurer les savoir-faire traditionnels et les « règles de l'art » comme qualifications de compétences pour les travaux de restauration;
- Adapter aux patrimoines les modes d'évaluation et d'analyse de performance dans les domaines structurels, climatiques, et de sécurité, et non l'inverse;
- Prendre les mesures nécessaires pour assurer dans des conditions normales de sécurité, le maintien de la fabrication des matériaux, l'usage des outils traditionnels pour la restauration des ouvrages leur correspondant.

Inspirer une création innovante

- Les patrimoines bâtis traditionnels ont capitalisé un riche retour d'expériences. Ce sont des gisements universels inépuisables d'inspiration pour une architecture moderne et innovante, dans ses matériaux, ses modes constructifs, ses configurations, ses implantations, concourant à un art de vivre de qualité.

3 - Tourisme et développement

Le patrimoine face au défi du tourisme : quelles stratégies, quels outils ?

- Sensibiliser et former les professionnels de la préservation et les gestionnaires de sites à répondre de façon adaptée aux enjeux liés au tourisme et au développement; sensibiliser les professionnels du tourisme, les tour-opérateurs, les hôteliers et croisiéristes à la fragilité et la valeur du patrimoine;
- Impliquer tous les acteurs dans l'élaboration de plans de gestion pour les sites, les destinations, les territoires et centres urbains, en répondant aux questions : quel tourisme, pour qui, pour quoi ? Développer des plans de gestions qui reposent sur les valeurs mémorielles, esthétiques, historiques, culturelles et environnementales particulières à préserver, sur « l'esprit du lieu » ainsi que sur la vision à long-terme choisie par consensus entre les partenaires pour un développement durable du tourisme;
- Développer des outils de gestion pour la collecte des données touristiques, l'évaluation du rôle du patrimoine et de sa valorisation dans le cadre du développement touristique; évaluer le coût de la dégradation des valeurs patrimoniales et des atouts patrimoniaux; préserver à long-terme le capital culturel et économique; encourager les études d'impact touristiques, patrimoniales et en matière de développement; élaborer des programmes de formation à la gestion du tourisme responsable. Enfin, mettre en place les moyens de parvenir à une distribution équitable des revenus du tourisme patrimonial, entre les coûts de conservation et de gestion du patrimoine, les populations locales, les entreprises locales, nationales et internationales de tourisme.

Le développement du tourisme peut-il être durable ?

- Associer et intégrer la conservation et la préservation du patrimoine au sein du développement du tourisme culturel; préserver la ressource culturelle comme fondement et capital du développement du tourisme sur le long-terme, en particulier dans les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA);
- Placer l'authenticité au cœur du développement du tourisme culturel et de la croissance des stratégies d'interprétation et de communication; favoriser une interprétation fondée sur une approche scientifique et sur des inventaires fiables, évitant les « voyages dans l'hyper-réalité » qui sont une dérive réductrice des valeurs patrimoniales;
- Favoriser l'appropriation par les populations locales de leur patrimoine et des projets touristiques ; encourager leur autonomisation et leur participation à la conservation du patrimoine, aux processus de planification et aux prises de décision. La participation des habitants, avec leur perception propre,

leurs priorités et leurs orientations est une des conditions préalables au développement du tourisme durable.

Favoriser l'appropriation du patrimoine et du développement touristique par les populations locales

- Eduquer les jeunes, à l'école notamment, et la population en général à leurs patrimoines, aux valeurs historiques, culturelles, sociales porteuses de sens et de mémoire;
- Utiliser les media modernes pour diffuser la connaissance du patrimoine qui fera naître une fierté et un souhait de contribuer à sa protection et mise en valeur;
- Encourager l'engagement des populations en tant qu'acteurs dans les domaines du patrimoine et du tourisme culturel et développer la créativité, l'épanouissement et l'esprit d'entreprise;
- Favoriser le dialogue entre les populations locales et autochtones et les visiteurs pour contribuer aux échanges culturels, à la diffusion des valeurs humaines, sociales et culturelles du patrimoine et en donner une interprétation qui soit conforme aux réalités scientifiques, historiques et sociales.

4 - Patrimoine et économie

Mieux connaître les retombées économiques de la conservation du patrimoine

- Mieux évaluer les retombées économiques et sociales de la mise en valeur du patrimoine qui est une ressource pour le développement;
- Recueillir et approfondir les études disponibles, en coopération avec les institutions compétentes, et les diffuser largement;
- Développer les recherches sur la contribution du patrimoine au développement durable et sur les relations entre investissements et développement; étudier le lien entre patrimoine, créativité et développement; rechercher des indicateurs;
- Réfléchir à ce que peut être la gestion d'un patrimoine multiple à transmettre aux générations futures, pour qu'il soit facteur de développement dans une société mobile et dynamique.

Favoriser les effets structurants du patrimoine sur le développement économique et la cohésion sociale

Les études montrent que le patrimoine peut être un levier du développement d'un territoire, mais ce n'est pas systématique : ce doit être un objectif des politiques de valorisation;

- placer l'homme au centre des politiques et des projets; souligner que l'appropriation du patrimoine renforce le tissu et le mieux-être social; associer très en amont les habitants à sa mise en valeur; favoriser la sensibilisation, notamment des jeunes; développer la formation des professionnels;
- prendre en compte les effets directs, les retombées touristiques, les effets de levier pour l'attractivité des territoires et la créativité; veiller à ce que les impératifs financiers respectent ceux de la conservation des patrimoines, matériels et immatériels; s'assurer notamment que les retombées économiques du patrimoine profitent prioritairement à l'entretien et à la mise en valeur du patrimoine, ainsi qu'aux populations locales;
- attacher une attention particulière à la restauration du patrimoine urbain et industriel, notamment à celle des centres historiques des grandes métropoles qui est un moyen de lutter contre la pauvreté dans les pays en développement.

Développer les retombées économiques du patrimoine

- Rappeler aux pouvoirs publics qu'ils sont garants de l'intérêt général et responsables de la protection juridique du patrimoine face à la pression foncière; préférer la restauration du patrimoine à sa démolition;
- Placer le patrimoine au cœur des stratégies globales de développement; fixer des objectifs en matière de retombées économiques et sociales afin que la mise en valeur des patrimoines bénéficie à la population locale, en termes d'emplois, de flux financiers et de bien-être; les industries culturelles, créatives et l'artisanat associées à la valorisation des patrimoines concourent à l'amélioration des conditions de vie des populations;

- Mettre en place des instruments de protection, de planification, de financement et de gestion adaptés, dans la durée, pour que les aménagements respectent l'authenticité du patrimoine et contribuent au développement durable; échanger les expériences sur les bonnes pratiques.

5 - Les acteurs et les moyens

Le rôle des populations locales et la sensibilisation des acteurs

Les populations locales, la société civile, les élus locaux et nationaux vont jouer un rôle clé dans la conception et la mise en valeur du patrimoine comme facteur de développement, et, par la sensibilisation au patrimoine, dans l'appropriation du processus de développement. L'appropriation du patrimoine s'effectuera d'abord par des actions d'information, de sensibilisation, pour que la société civile puisse reconnaître et s'approprier les valeurs du patrimoine puis les valorise par un développement durable

La formation professionnelle

La formation et l'amélioration des capacités des acteurs clés de la prise en compte de la préservation du patrimoine dans le développement que sont les architectes, les conservateurs et gestionnaires de patrimoine, les planificateurs du développement, les investisseurs, les opérateurs du tourisme... devront par ailleurs être développés.

Le cadre juridique

La protection du patrimoine dans le cadre du développement passe également par la création et l'adaptation des cadres institutionnels et juridiques aux niveaux local, national et international (Convention du patrimoine mondial) et aussi et surtout par leur mise en œuvre sur le terrain. Celle – ci sera d'autant plus aisée que ces lois et règlements seront compris et acceptés car résultant de concertations dans le cadre de procédures de gouvernance démocratique ou participative.

La recherche

Les instituts de recherche, les universités, les organisations d'experts comme l'ICOMOS et Intergouvernementales comme l'UNESCO doivent renforcer leurs programmes de recherche et d'études associés à des projets et observations de terrain sur les outils d'analyses des performances physiques du patrimoine bâti, sur la valeur économique du patrimoine, sur l'impact du tourisme culturel sur l'emploi et la richesse d'un territoire, sur les conditions, les opportunités et les risques des investissements dans la protection du patrimoine, en y associant les acteurs du développement économique et financier.

La coopération

L'ICOMOS pourrait renforcer ses coopérations et partenariats avec les institutions nationales et internationales conduisant des travaux sur le patrimoine et le développement, notamment l'UNESCO. C'est le cas du programme de tourisme du patrimoine mondial de l'UNESCO et du projet de Recommandation de l'UNESCO sur la préservation du patrimoine et le développement durable du tourisme auxquels participe activement l'ICOMOS.